

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-sept avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Mernel, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la maison des associations, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves INIZAN, Maire de la commune.

Assistaient à la séance : M INIZAN Jean-Yves, Mme RIGAUD Florence, M CORVOISIER Alain, Mme BRAUD Anne, Monsieur PIEL Pierrick, M LUBOWIECKI Olivier, Mme GUILLOTTE Valérie, M MAHAUD Didier, M Thomas ALLAIN, M PAVOINE Jérôme, Mme GABILLARD Noëlla.

Absente : Mme GERBET Morgane.

Excusés : M RIAUD Jean-Paul, Mme BRIZOUX Jacqueline, Mme LITWINSKI Maëlle.

Secrétaire de Séance : Florence RIGAUD.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2023
- Droit de préemption urbain parcelle – ZC 90p
- Budget assainissement – création d'un réseau d'eaux usées rue de Maure, rue sur l'étang – emprunt bancaire
- Acceptation des devis de clôtures – parcelle ZC 125 et lavoir
- Décision concernant le projet de travaux sur le terrain de sport – « foot à 5 » ou « Multisport ».

Objet – **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2023.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la réunion du 27 mars 2023.

Délibération 2023/028

Objet – **DROIT DE PREMPTION URBAIN : PARCELLE ZC 90p**

Vu les articles L.213-2 du Code de l'urbanisme,

Informé de la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis au droit de préemption urbain concernant la vente de la parcelle ZC 90p, monsieur le maire demande au conseil de se prononcer sur l'exercice ou non de ce droit de préemption urbain.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDE de ne pas exercer le droit de préemption concernant la vente de la parcelle ZC 90p.

Délibération 2023/029

Objet – **BUDGET ASSAINISSEMENT – CREATION D’UN RESEAU D’EAUX USEES RUE DE MAURE, RUE SUR L’ETANG – EMPRUNT BANCAIRE**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu’il a consulté plusieurs établissements bancaires pour la réalisation d’un emprunt de 300 000 € destiné à financer une partie des travaux de création d’un réseau d’eaux usées rue de Maure et rue sur l’étang. Il propose de retenir l’offre la plus avantageuse, présentée par le Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont les suivantes :

- montant de l’emprunt : 300 000 euros.
- durée : 15 ans
- taux : 3,78% (taux fixe)
- Amortissements constants et progressif du capital
- Echéances d’amortissement et d’intérêts : périodicité mensuelle

Après avoir délibéré le conseil municipal, à l’unanimité :

ACCEPTE l’offre de prêt du Crédit Mutuel dont les caractéristiques sont décrites ci-dessus.

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l’exécution de la présente délibération et l’autorise à signer le contrat ainsi que tous les documents se rapportant à ce dossier. Monsieur le Maire est aussi habilité à procéder ultérieurement, sans autre délibération et à son initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt, il reçoit tous pouvoirs à cet effet.

Délibération 2023/030

Objet – **ACCEPTATION DES DEVIS DE CLÔTURES – PARCELLE ZC 125 ET LAVOIR**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis concernant les travaux de clôtures pour la parcelle ZC 125 et la protection du lavoir. Il précise que c’est l’entreprise « Redon clôture » qui a rendu les devis les plus avantageux, pour des prix de 4103.54 € H.T (4924.25€ T.T.C) pour la clôture du lavoir et 1524.57 € H.T (1829.48€ T.T.C) pour la clôture située parcelle ZC 125.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,

DECIDE de choisir les devis de l’entreprise « Redon Clôture » pour les travaux précisés ci-dessus, pour un montant total de 5628.11€ H.T (soit 6 753.73€ T.T.C).

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l’exécution de la présente délibération et l’autorise à signer le devis retenu ainsi que tous les actes et documents s’y rapportant.

Délibération 2023/031

Objet – **DECISION CONCERNANT LE PROJET DE TRAVAUX SUR LE TERRAIN DE SPORT – MULTISPORTS.**

Après présentation des différents choix par Monsieur CORVOISIER, adjoint au sport, Monsieur le Maire demande au conseil le choix qui doit être fait entre la réalisation d'un terrain multisports ou un terrain de foot à 5.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VOTE pour la réalisation d'un terrain multisports

DONNE à Monsieur le Maire, tous les pouvoirs pour assurer l'exécution de la présente délibération et l'autorise à signer le devis retenu ainsi que tous les actes et documents s'y rapportant.

Délibération 2023/032

Objet – **MISE EN PLACE DES BARRIERES DU BOIS DE COURROUËT**

Monsieur le maire demande son avis au Conseil Municipal concernant la mise en place des barrières pour le bois de courrouët, avant de rédiger et faire appliquer son arrêté en ce sens.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la mise en place des barrières au bois de courrouët et soutient la décision de monsieur le maire quant à la rédaction d'un arrêté.